Rechtswissenschaftliches Institut



Universität Zürich
Prof. Dr. iur. Andreas Glaser
Lehrstuhl für Staats-, Verwaltungs- und Europarecht unter besonderer Berücksichtigung von Demokratiefragen
Rämistrasse 74/14
CH-8001 Zürich

Séminaire pendant le semestre d'automne 2021

Questions fondamentales du droit constitutionnel suisse

Le séminaire « Questions fondamentales du droit constitutionnel suisse » traitera, dans un premier champ thématique, les questions classiques en matière d'institution et de procédure au niveau fédéral, en se référant aux problèmes juridiques actuels. Dans une deuxième partie, l'accent portera sur les zones de tension actuelles du fédéralisme. Finalement, la dernière partie concernera les projets de réforme législative en cours.

Le séminaire s'adresse autant aux étudiants de bachelor que de master. Les étudiants de bachelor doivent avoir préalablement réussi l'assessment.

Les participants devront fournir un travail écrit de séminaire et effectuer une présentation orale des principaux résultats obtenus dans le cadre d'un séminaire-bloc de deux jours qui se tiendra pendant le semestre d'automne 2021.

Le travail écrit et la présentation orale peuvent être présentés en langue **italienne**, **française** ou **allemande**. Les langues peuvent différer entre les deux prestations. Avec l'accord du responsable du séminaire, il est aussi possible d'opter pour le **romanche** (idiome ou rumantsch grischun).

Une **rencontre préliminaire** aura lieu le mercredi 17 mars 2021, de 16 h à 17 h, par zoom. Les participants recevront un lien avant la séance.

Les étudiant·e·s qui souhaitent participer au séminaire s'annoncent par courriel à lst.glaser@rwi.uzh.ch en indiquant trois sujets préférés et la langue souhaitée. L'attribution définitive des places s'effectuera selon les critères Bachelor/Master, langue et date de l'annonce contraignante. L'attribution définitive des sujets s'effectuera, en cas d'interférence, immédiatement après la rencontre préliminaire. La participation à cette rencontre est obligatoire.

Les sujets sont les suivants:

I. Institutions et procédures au niveau fédéral

- 1. Les conditions pour les droits politiques en matière fédérale (art. 136 al. 1 Cst.)
- 2. Le référendum sur les arrêtés fédéraux selon l'art. 141 al. 1 let. c Cst.
- 3. L'exigence de l'unité de la matière des lois fédérales
- 4. L'élection du procureur/de la procureure fédéral·e par l'Assemblée fédérale
- 5. L'exigence de la majorité des cantons lors de votations populaires fédérales
- 6. Le respect des droits fondamentaux par l'église



- II. Champ thématique : la pandémie de Coronavirus
- 7. La légifération par lois fédérales urgentes
- 8. La compétence du Conseil fédéral d'édicter des ordonnances indépendantes
- 9. L'exercice des droits politiques pendant la pandémie
- 10. La concordance pratique des droits fondamentaux pendant la pandémie
- 11. L'obligation de se faire vacciner du point de vue des droits fondamentaux
- 12. Le favoritisme des personnes vaccinées et recouvrées, du point de vue des droits fondamentaux
- 13. Les conflits de compétences entre les cantons et la Confédération pendant la pandémie
- 14. Les accords de libre-échange et Schengen pendant la Pandémie
- 15. « L'état d'urgence climatique » Similitudes et différences avec la pandémie de Covid-19